

n° 61
Jaurès
1974

APL nantes

Bulletin régional de
l'Agence de Presse Libération.

Imprimerie spéciale A.P.L. - Directeur Maurice Clavel - 14 rue de Bretagne, Paris 3° -

ABONNEMENTS les 12 numéros, soit 3 mois environ : 10 francs minimum - Abonnement de soutien : 15 ou 20 francs - en timbres, ou en chèque à l'ordre de la "Librairie 71" -

Vente au numéro (1 franc) : au BUREAU REGIONAL "Librairie 71", 29 rue Jean Jaurès, Nantes et à St-Nazaire Librairie "Le Tiers Livre", avenue de la République.

○ sommaire

n° 61 - jeudi 10 janvier 1974
=====

- LUTTES 1 / 2 / 3 : bilan de l'action à MASSERAC.
PAYSANNES 4 : CLISSON : à propos de la manifestation du 21 décembre.
7 - LORIENT : procès d'un syndicaliste paysan.
7 - PAYS DE RETZ : les producteurs lait & viande dans l'action.
8 / 9 : NANTES : tract étudiant à propos des D.E.U.G.
10 / 11 INTERNATIONAL Lettre ouverte de travailleurs français en Algérie.

agenda

ECOLE EMANCIPEE vendredi 11 : réunions 20h.30 à Nantes bourse F.O. et St-Nazaire à la Fraternité. Affaire Bourgeois-Ras; préparation du collège sur les petits syndicats; SNESup: refus des structures académiques.

samedi 19 - dimanche 20 : week-end départemental à Vioreau, Refuge des Amis de la Nature près Nort-s/Erdre. S'inscrire à : G. Fillon, 15 rue de Bel Air, 44700 Orvault. Affaire Bourgeois-Ras (profs d'éducation physique menacés de mutation autoritaire - voir APL n° 59). Une pétition circule. La renvoyer signée pour le 20 janvier au plus tard à A. Daniel, 49 rue Pierre Curie, St-Nazaire.

M.F.A.-GSED Rezé dimanche 13 janvier réunion à 10 h., 1 place des Filets.

A.P.L.-Belgique lance un bulletin sur la région de LIEGE. 36 rue de l'Echelle, 4220 Jemappes s/Meuse, Belgique.

dans la presse

PLOURAY (Morbihan) : le conflit s'étaend dans les usines d'abattage de volailles.
=====

(Libération - Rennes) Après avoir reçu la visite des travailleurs en grève de Perdenec (Côtes du Nord), les ouvriers de l'usine Doux de Plouray cessent le travail à leur tour. En effet lundi en fin de matinée, une soixantaine d'ouvriers des abattoirs Doux de Perdenec gagnaient l'usine de Plouray, dans laquelle une centaine d'ouvriers et d'ouvrières abattent des poulets dans des conditions de travail et d'horaires ^{aussi} lamentables que celles de Pederneec. Depuis le début du mouvement à Pederneec, la direction fait augmenter les cadences de Plouray de manière démentielle : les travailleurs effectuent jusqu'à 13 h. de travail par jour et abattent 5000 poulets à l'heure. Lundi, le déclenchement de cette action complètement inattendue a été provoqué après discussion entre les travailleurs des 2 usines. Il semble que les charges de gardes mobiles de Guingamp dimanche dernier ont quelque peu influencé cette décision.

Aujourd'hui à Plouray, 62 ouvriers se sont inscrits à la CFDT. Ils ont désigné des délégués syndicaux et des délégués du personnel.

Que vont faire les usines de Chantennay et de Port-Launay (Finistère) qui sont les quatr autres usines du groupe ?

(Mardi, les ouvriers de Perdenec et Plouray se sont rendus à l'usine de Port-Launay, siège social de la société Doux, qui compte 150 salariés. Les gardes mobiles qui barraient la porte n'ont pas pu empêcher complètement le contact, sans que l'entreprise se mette en grève. Au retour, les grévistes ont manifesté à Gourin. NDLR)

NANTES : "Faute d'argent, le GASPROM met la clé sous la porte".
=====

(Ouest-France) "N'ayant reçu cette année aucune subvention du Conseil Général (...) le GASPROM (Groupement Accueil Service Promotion des Travailleurs Etrangers, 9 rue des Hauts-Pavés) se voit contraint de cesser toute activité (...) L'annonce de la disparition de cette association qui depuis plusieurs années s'était efforcée de pallier l'indifférence coupable des pouvoirs publics en matière d'accueil des travailleurs étrangers, ne manquera pas de surprendre à l'heure où l'on semble en haut-lieu s'inquiéter enfin des problèmes de l'immigration et du racisme (...)" Assemblée Générale Extraordinaire samedi 12 janvier à 14h.30 Foyer de la Jeune Travailleuse place Ste Elisabeth

BILAN D'UNE ANNEE D'ACTION DANS L'AFFAIRE DE MASSERAC

Lorsque le Syndicat local de Masserac prit la décision de s'opposer à une saisie chez l'un de ses adhérents le 18 Décembre 1972, les agriculteurs présents ce jour-là n'avaient sûrement pas idée de l'importance de l'acte qu'ils posaient et des conséquences qu'il entraînerait. Il s'agissait avant tout d'éviter qu'une famille se trouve mise à la rue sans qu'on sache très bien à qui en incomberait la responsabilité. Qui aurait pu dire que cet acte, point de départ de tout un nouveau processus, aurait des répercussions au niveau national ?

Depuis un an, le Paysan Nantais donna des informations sur cette affaire et fut une arme de première importance pour faire reculer les principaux exploiters de Claude HEUZE.

Un an après, il est temps de faire le bilan. Grâce au rapport de force créé par les deux actions de masse, l'opposition à la saisie du 11 Décembre 72 et l'enlèvement des 93 porcs le 29 Mars dernier, la commission, composée de délégués de la F.D.S.E.A. de la section porcine, de l'Union cantonale de Guémené et du Syndicat local de Masserac a remporté un certain succès. Il reste encore du travail à faire.

Fin Octobre, les délégués de la Commission ont fait le point avec le syndicat local, en prenant un par un les créanciers de Claude Heuzé :

Les affaires réglées :

B.V.T. : a signé le 9 février dernier une annulation de dette pour une somme de 125.701,42 F. Pour le reste (38.598,92 F.) il maintient la dette mais il a pris l'engagement de ne recourir à aucun moyen de justice pour recouvrer cette dette, il est également précisé dans le document que Claude Heuzé paierait "à sa convenance". En réalité, BVT a annulé purement et simplement la dette mais, pour ne pas perdre la face a maintenu cette somme de créance, sachant bien qu'il n'est pas question que cette somme soit réglée un jour.

LECHAT : Marchand de porcs à La Regrippière qui fournissait les porcs au moment où BVT fournissait la farine, a été rencontré par une délégation qui lui a expliqué que si Claude a soi-disant mangé de l'argent à produire des porcs à cette période 67-70, alors que le marché du porc était bon, il ne devait pas en être de même pour lui et qu'il est probable que ce que Claude a soi-disant perdu en travaillant, devait être rendu depuis longtemps dans la poche du marchand de farine et du marchand de porcs. Notre demande d'annulation de dette n'était qu'un minimum. Pour être juste, il aurait fallu demander en plus une somme correspondant à la rémunération du travail que Claude n'a jamais perçue durant cette période.

Le 26 Octobre, LECHAT a accepté de signer une annulation de dette de 22.500 F.

G.A.E.C. GRIMAUD, fournisseur de canetons : suite à une rencontre que nous avons eue avec les trois frères ces derniers ont accepté d'annuler leur créance (1,3 million) bien que ne se considérant absolument pas responsable des difficultés de Claude.

LABO-FAGARD : Laboratoire de Lyon qui fournissait les produits vétérinaires au moment où les porcs étaient fournis et vendus par LETORT sans que Claude n'y voit rien. En conséquence, il ne leur restait qu'à se retourner vers LETORT.

Etant donné que Claude Heuzé n'a jamais rien reçu pour les 1.500 porcs produits avec LETORT, nous leur avons écrit pour leur préciser la situation en leur indiquant qu'il ne pouvait être question que Claude paie cette facture et que le seul interlocuteur auquel ils pouvaient s'adresser était la Société LETORT.

2
Nous avons reçu une lettre de ce laboratoire, nous indiquant qu'il allait envoyer la facture à LETORT et qu'il annulait la procédure engagée à l'encontre de Claude Heuzé.

Par l'action engagée, il y a à ce jour 199.270 F. d'annulés dans cette affaire

Les affaires en cours

NEGOBEUREUF : qui, comme BVT présente une facture pour fourniture d'aliments, refuse pour l'instant de nous en contre. Pourtant les aliments ont servi à nourrir les porcs que Claude Heuzé n'a pas vendus. même situation que par rapport à LABO-FAGARD. Devant les poursuites de BVT, le marchand à qui appartenaient les porcs est venu les récupérer en cours d'engraissement.

Nous en informons les producteurs de lait du département qui travaillent avec NEGOBEUREUF, parce que nous pensons qu'il doit être possible de créer une solidarité entre producteurs de lait et producteurs de porcs qui sont, les uns et les autres, exploités par la même entreprise.

WILLOQUET : Fournisseur de pommes de terre de semence. Suite à une lettre que nous lui avons envoyée pour expliquer la situation et lui rappeler qu'il n'avait pas, lui non plus respecté son contrat (il devait reprendre les pommes de terre à la récolte, ce qu'il n'a pas fait) nous a répondu que, pour eux le contrat n'avait pas été respecté et qu'il maintenait sa créance.

AFFAIRE A SUIVRE.

ANTAR GAZ : nous avons demandé une remise de dette, compte tenu de la situation. Pour l'instant nous n'avons pas de réponse.

ROISNE : propriétaire des terres : malgré les interventions de l'union cantonale pour faire baisser le prix du fermage, il ne semble pas vouloir céder pour l'instant.

Pourtant les interventions de l'Union cantonale s'appuient sur un accord passé il y a quelques années entre cette union cantonale, les notaires et les propriétaires du canton. C'est à croire que ces derniers ne peuvent même pas faire la loi chez eux. A quoi bon de tels accords ?

AFFAIRE A SUIVRE

LERMITE : négociant en grain, auteur d'un contrat "maïs" rédigé en sa faveur de manière totalement abusive, mais qui l'engageait à récolter l'ensemble du Maïs, ce qu'il n'a pas réalisé, n'a toujours pas donné suite à la facture que nous lui avons présentée; celle-ci comprenait les frais engagés par Claude Heuzé pour la culture et la rémunération de son travail sur la base du SMIC.

C.A.V.I.A. : une banque qui reconnaît avoir prêté à 18,08 % pour l'achat d'un tracteur.

En 1970, Claude vient de louer des terres. Il a besoin d'un tracteur la maison DUQUAIT lui vend un SOMECA et lui trouve une solution de financement. Grâce à une fausse facture comportant l'achat d'un matériel fictif, le marchand de matériel trouve le financement à 100 % du tracteur.

La banque qui finance est la CAVIA. A cause des mauvaises récoltes, Claude ne peut honorer ses traites. Saisie du tracteur. Dette restante 11.000 F transformés en 22.000 F grâce aux intérêts exorbitants. Cette banque dispose actuellement de l'accord du tribunal pour saisir la maison et le terrain.

Après contact avec la caisse de Nantes, nous avons envoyé les éléments du dossier à Paris en demandant une annulation de dette, puisque Nantes ne pouvait décider de rien. Nous avons une réponse datée du 6 Novembre dans laquelle la société prend en considération la situation de la famille Heuzé et est disposée à accorder un délai de paiement, ainsi qu'à surseoir à l'exécution du jugement.

Cette réponse ne peut, bien évidemment pas nous satisfaire.

N Nous avons par ailleurs eu connaissance d'un autre cas où la CAVIA en accord avec un marchand de matériel, n'aurait pas eu une attitude très correcte...
AFFAIRE A SUIVRE

LETORT : à la suite de la vente de 93 porcs, le 29 Mars dernier, effectuée par nous-mêmes à la SICA d'Ancenis, l'argent a été bloqué et une procédure est engagée par LETORT.

Deux membres du bureau de la FDSEA ont été convoqués à la brigade de Nantes pour y être entendus comme témoins. Nous n'y sommes pas allés à 2 seulement, tous les membres du bureau sont allés faire leur déposition, considérant que ce n'est pas une affaire où un tel et un tel sont concernés mais une affaire où tout le monde est dans le coup. Par ailleurs, Bernard Thareau, inculpé de vol de porcs a été convoqué à plusieurs reprises par le juge d'instruction de St Nazaire.

Il semble que la justice ne soit pas très pressée dans cette affaire on l'a connue parfois plus énergique, en 1969 par exemple, ou encore en 1971, au procès CAREL. Là encore, affaire à suivre.

LA CALO, actuellement fusionnée avec la CANA : la Calo avait une créance chez Claude Heuzé depuis 1966. Cette créance provenait de fournitures diverses achetées par Claude, principalement pour la construction de la porcherie. Cette créance s'élevait à environ 14.000 F au départ. Malgré ses difficultés, Claude a remboursé environ 7.000 F mais la facture actuellement présentée s'élève tout de même à 15.159 F. cette dernière somme provenant du capital initial plus intérêts, plus frais de justice.

Il est à signaler par ailleurs que Claude a réalisé une fourniture de 16 tonnes de pommes de terre en 1966 à la CALO mais que cette même année, il a perdu 30 tonnes chez lui après les avoir mises dans des sacs fournis par la CALO

La CALO, comme plusieurs autres créanciers, a engagé une procédure à l'encontre de la famille Heuzé qui s'est traduite par une saisie-arrêt sur son salaire de 280 F sur un salaire de 1400,00F environ à partir du mois de Novembre.

Lors d'une récente négociation, nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord. Les responsables de la CALO accepteraient de passer outre la saisie sur salaire et d'annuler les intérêts et frais de justice à condition que nous nous engagions à reconnaître et à payer la dette initiale qui reste à courir, soit, environ 7.000 F., le reste ayant été rendu.

La divergence provient essentiellement du fait que les uns pensent qu'il n'est pas normal qu'une dette reste impayée et les autres estiment qu'avant d'exiger le règlement d'une dette, il faut étudier la situation de l'exploitant et ainsi réclamer la créance à ceux qui sont les véritables responsables de cette situation.

On ne peut pas accepter que, lorsqu'un paysan est ruiné par l'agissement crapuleux de plusieurs marchands de farine et de porcs, celui-ci se trouve contraint de rembourser des dettes toute sa vie, lorsqu'il n'a qu'un faible salaire pour vivre.

En conclusion

L'affaire de Masserac n'est pas terminée. Comme nous l'avons indiqué plus haut, il y a actuellement 199.270 F. de prétendues dettes d'années mais il reste encore environ 69.226 F. pour lesquels nous n'avons pas eu d'accord.

Cesser l'action dans la situation actuelle consisterait à laisser les époux Heuzé face à des difficultés presque semblables à celles qu'ils auraient eues si nous n'étions jamais intervenus puisqu'avec le salaire dont ils disposent actuellement (Claude travaille au service viande de la CANA) ils ne pourraient même pas payer le montant des intérêts qui viendraient grèver cette somme.

Il nous faut continuer l'action et nous pouvons régler l'ensemble des dossiers si nous restons solidaires sur cette affaire.

4 LOIRE-ATLANTIQUE : chronologie des actions des agriculteurs en décembre.

(correspondant) - Début décembre : réunions régionales regroupant 2 000 producteurs de lait et de viande décidés à agir. - 13 déc.: réunion des Conseils d'Administration de la section laitière, de la section bovine et du bureau de la F.D.S.E.A. & 17 déc.: rassemblement dans les abattoirs de Nantes, 2 500 producteurs, point de départ d'une longue durée. - 18 déc.: barrage roulant route de la Rochelle. Blocage de deux camions de lait et de viande, retenus à Aigrefeuille jusqu'à 24 heures. Intervention à l'Assemblée Générale de la CANA pour poser nos revendications. Manifestation nocturne à Chateaubriant, visite au domicile du député Hunault et au domicile de la société VIOL. - 19 décembre : blocage de camion CANA à la Chapelle s/Erdre, intervention à la COLARENA. 20 déc.: blocage d'un camion Atlalait à Carquefou. - 21 déc.: blocage au marché de Clisson. Revendications posées devant les intermédiaires puis devant le député. Blocage de camions : 2 Fillaud et 1 COLARENA à Ste-Marie, et 1 COLARENA et 1 Atlalait à Orvault. Manifestation à Chateaubriant : 1000 personnes.

22 décembre : blocage d'un camion COLARENA à Ste-Pazanne. Constatation : là où il passait habituellement 15 camions, il en passe un seul ce jour-là. Blocage de 3 camions à St-Père-en-Retz (2 camions de ramassage et un de produits finis). Celui-ci est reconduit à la laiterie par les manifestants qui arrivent à l'usine au moment où le directeur effaçait sur le tableau les recommandations qu'il avait données aux laitiers, à savoir : "si vous êtes arrêtés par des agriculteurs, ne discutez pas avec eux, n'acceptez aucune nourriture, aucune boisson". - Barrage roulant à Plessé.

27 décembre : blocage de camions : Fillait à Arthon-en-Retz, Fillaut et Colaréna à Clion-s/mer, Fillaut et Colaréna à Frossay. 28 décembre : blocage de 3 camions à Carquefou (CANA, Colaréna, Fillaut). 29 déc.: blocage à St-Viaud (3 ou 4 camions) - Guérande : manifestation de 300 personnes. On demande des explications au député Rabreau, on distribue des tracxts en ville. Une délégation de 60 à 70 personnes s'explique avec un propriétaire qui a supprimé un passage à son fermier.

3 janvier : blocage d'un camion Atlalait à Vigneux, 2 camions Colaréna / Pierre Lelou Poignardière, la Chapelle s/Erdre. Manifestation à St-Père-en-Retz (300 gars). Visite à Ste-Marie chez Prio/Housset. - 4 janvier : arrêt de camion Colaréna à Couéron

A suivre.

CLISSON : à propos du rassemblement du 21 décembre.

(correspondance Paysans-Travailleurs) - Deux d'entre nous présents à Clisson le 21 décembre reprécisent les faits et dégagent quelques conclusions.

Rappel des événements : "Nous n'avons pas empêché le marché vers 10 heures, les tracteurs sont arrivés pour barrer les sorties du marché, la police a bien essayé de nous faire dévier, mais devant notre détermination elle n'a pas insisté. Quand les barrages ont été installés à chaque sortie du marché, des discussions ont eu lieu entre les marchands de bestiaux et nous. Certaines discussions étaient bonnes, d'autres en restaient au simple coup de gueule. Les gros commerçants semblaient accepter plus facilement la discussion, mais on avait affaire surtout avec des petits rabatteurs, ceux qui cherchent à s'accaparer de notre terre et à faire du profit sur nous. Avec eux, rien à faire pour discuter.

En fin de matinée, on apprend qu'un coup se prépare pour forcer le barrage ; l'un d'entre nous entend "tu ne veux pas y aller, alors moi j'y vais". Effectivement, un gars monte dans un camion de bestiaux, met en marche arrière vers le premier barrage de tracteurs. Le camion passe en bousculant les tracteurs, il repart avec une vitre brisée. Une voiture qui essayait de suivre le camion a failli coincer l'un de nous contre le camion. Elle est immobilisée, le pare-brise est brisé et le capot enfoncé. Une mêlée générale s'ensuit. Deux personnes sont blessées légèrement. Deux marchands de bestiaux essaient de mettre le feu à un tracteur.//.....

Simon DURAND propose, pour éviter la violence, que nous levions le barrage et qu'on se regroupe près de la voie de chemin de fer. Les interventions du Maire de CLISSON et du Président des Marchands de Bestiaux du Maine et Loire ramènent un peu de calme. Quelques-uns sont obligés de quitter les tracteurs sous la menace de certains marchands de bestiaux. Quand ils y retournent, ils les trouvent détériorés (tableaux de bord cassés, calandres enfoncés...) . Nous nous sommes ensuite rendus chez le Député Maujourn du Gassét, qui était absent.

QUELQUES APPRECIATIONS SUR L'ACTION

"C'est dommage qu'il y ait eu de la bagarre, nous autres, nous aurions préféré discuter." "Nous n'allions pas à CLISSON spécialement contre les marchands de bestiaux; c'était pour alerter l'opinion publique qu'il y avait quelque chose qui ne marchait pas (comme pour les camions de lait que l'on arrête.

Pourquoi ont-ils pris les choses si mal ?

Est-ce que les marchands de bestiaux disent ce qu'ils pensent quand ils racontent qu'ils nous comprennent. J'ai découvert qu'ils n'étaient pas de notre bord... c'était loin d'être aussi acharné du côté des agriculteurs que du côté des commerçants. Ils n'ont pas admis qu'on aille les déranger. Un marchand m'a dit ; cette année, je ne gagne plus que 70 F sur une bête; je lui ai répondu : "toi, tu gagnes encore mais moi, je fais de la perte....

S'ils étaient d'accord avec nous, ils pourraient se mettre avec nous. Comment expliquer que nous avons 2 F de vaine à la production par Kg et 1 F 50 d'augmentation à la vente aux consommateurs . Personne n'a pu me l'expliquer. J'ai vendu 22 bêtes en Juillet et je perds 100 Frs par pièce sans compter mon salaire; en Janvier j'en vends 14, je perds au moins 150 Frs par bête, comme en plus une bête est crevée (ce qui fait partie des frais normaux), il faut compter plus de 500 000 Frs de perte . on est tous à la même enseigne.

D'autre part, il faut compter un mois et demi en moyenne entre la date où l'on dit de venir chercher les bêtes et le jour où on touche l'argent; si nous, nous refusons de payer les traites pendant ce temps là , on nous compte les intérêts.

"Les gens en ont ras le bol de produire à un prix inférieur aux coûts de production - ras-le-bol de se faire avoir par les marchands de bestiaux: on n'arrive pas à comprendre qu'il y a baisse à la production et hausse à la consommation. La manifestation a fait voir aux marchands de bestiaux que l'on n'était pas d'accord. On leur a dit qu'ils étaient bien responsables eux aussi de la baisse. (Naturellement, les marchands nous répondent que le S.I.C.A. de Challans et la C.A.N.A. ne paient pas plus cher. Pourtant , les coopératives, c'est l'affaire de tous ; elles ne doivent pas faire de bénéfices....")

Il est sans doute difficile de voir qui est le responsable principal de la différence entre les prix ; peut-être les différents intermédiaires en mettent-ils chacun un peu dans leurs poches; il faut certainement voir plus haut que Clisson et mettre dans les causes de la baisse les importations de viande qu'il faut dénoncer.

C'est toujours regrettable d'en venir à une bagarre pour poser ces questions la majorité à Clisson voulait une manifestation calme, et pourtant quand c'est trop calme, les pouvoirs publics s'en moquent; quelles limites trouver ?

LORIENT : procès d'un syndicaliste paysan .

(APL-Bretagne / 3 janv.) Ce matin jeudi 3 janvier avait lieu au tribunal correctionnel de Lorient le procès d'Edouard Morvan, syndicaliste paysan de Séglien près de Pontivy. Après les blocages de camion à l'initiative de la FDSEA le 10/1/73 sur la route de Rostrenen à Pontivy et l'arrestation d'un autre camion dans la nuit du 9/2/73 en signe de solidarité avec une action de Loire-Atlantique (les paysans de L.-A. avaient gardé pendant 10 jours dans une cour de ferme à Carquefou un camion de produits transformés de Négobeureuf), Edouard Morvan était inculpé de "dégradations de véhicules automobiles".

Durant tout le procès, une contradiction opposa le tribunal à Edouard Morvan, le premier voulant juger ce qu'il appelait des "barbouillages sur un camion", le second voulait faire le procès du prix du lait. Ce qui provoqua dès le début un incident : le tribunal suspendit la séance pendant dix minutes parce qu'on ne parlait pas de ces faits.

Maitre Schouk insista sur le fait que c'était pourtant un militant syndicaliste qui était jugé, pour preuves : l'accusation mentionnait "mauvais renseignements de police" alors que le rapport des gendarmes de Seglien ne portait que des renseignements comme "bonne moralité, père de famille etc.". Les trois paysans venus témoigner (dont un de Loire-Atlantique ayant participé à l'action de Carquefou) ont également insisté sur les problèmes laitiers plus que sur les faits.

Le jugement a été porté en délibéré sous huitaine. Le procureur a requis uniquement une amende.

Pendant que le procès se déroulait à Lorient, 80 personnes, amis d'Edouard Morvan, dont une cinquantaine de paysans, ont attendu à Malguénac l'issue des délibérations. Tout le monde s'est dispersé vers 17 heures après avoir entendu les interventions des différents participants au procès. E. Morvan a réaffirmé à cette occasion que la répression qui le frappait ne l'empêcherait pas de participer comme auparavant à toute action future sur le prix du lait.

PAYS DE RETZ: Les producteurs "Lait et Viande" s'engagent dans l'action

Dans toutes les communes, les agriculteurs ont conscience des problèmes que leur pose l'augmentation sans cesse croissante de leurs charges par rapport à un revenu se dégradant de plus en plus, suite à une baisse catastrophique de la viande, et pour le lait, à un non respect des accords de BRUXELLES (sauf bien sûr, pour les produits de consommation dérivés du lait), le prix indicatif (déjà loin du prix de revient) n'ayant pas même été appliqué. A partir de la base (quartier, commune), les producteurs ont décidé de bloquer les camions de lait pour montrer aux industries laitières leur grand mécontentement. Pendant une quinzaine de jours, dans diverses communes des groupes différents de producteurs ont arrêté plusieurs camions et citernes de lait...

Dans le même temps; un rassemblement important occupait l'abattoir de ST PERE EN RETZ (le 3 Janvier). Les manifestants en profitaient pour ensuite aller demander des comptes à M. PRIOU (mandataire à cet abattoir) à sa boucherie de STE MARIE suite à la falsification du certificat de saisie concernant la bête de M. NORMAND de ST VIAUD.

Suite à ces actions, le Directeur de la laiterie FILLAUD a demandé à rencontrer la délégation syndicale à la Mairie de ST PERE. Nous espérons que des accords sur une plus value du prix du lait seront obtenus.

De toutes façons, ce ne sera qu'un pas vers le prix de revient qui reste toujours notre détermination pour un avenir très proche. L'action continuera tant que cette juste rémunération ne sera pas obtenue.

LES DEUG, NOTRE SECONDE NATURE;

Une sinistre rentrée! Les DEUG fonctionnerait ils donc aussi bien? A preuve que non, puisque l'année a quand meme démarré par le cafouillage de Psycho ; Des problèmes aberrants furent soulevés.. Tu parles d'un lièvre soulevé: l'université est incapable d'appliquer les réformes qu'elle prétend imposer! En lettre moderne, le scandale des valeurs libres fut dénoncé, un moment;... Mais ce timide mouvement de résistance ne fut qu'un feu de paille, bulle d'air éclatant bientôt dans l'indifférence et dans l'apathie généralisée... Le problème de Psycho et celui de lettre moderne font partie d'un ensemble plus vaste et concret: Les DEUG ont une portée répressive immédiate qui devient en fait insupportable!

Entrant en fac, les étudiants n'ont en fait aucune possibilité de choisir le contenu de leurs cours, les programmes sont arbitraires et imposés

-- Dans un silence religieux au début de certains cours les professeurs font l'appel!!

-- L'institution du cours se renforce de plus en plus; à croire que sans d'histoire peuvent s'effacer par une petite réforme... ainsi on a vu un professeur de lettre séparer au début d'un cours deux élèves qu'il jugeait trop bavardes Tel autre déclara: "l'attitude en cours comptera beaucoup pour la validation!

-- Un étudiant s'est vu mettre un zéro pour ne pas avoir assisté à un cours!!!

-- En première et deuxième année des devoirs obligatoires sont à remettre en plus des partiels;

Les profs deviennent de plus en plus arrogants et méprisants à notre égard; on nous force à un travail débilitant, coupé de la vie et anti-jouissif... En plus il faudrait croire à la valeur quasi universelle de ce savoir et de cet enseignement;.. Pour finir comme le dit un prof en cours: "inscrivez-vous à l'UNEF"!!

De tels éléments ne sont pas exceptionnels, nous tous dans chaque cours, nous avons des exemples prouvant la façon dégueulasse dont nous sommes traités.

Plus qu'une réforme économique, qu'une suite de décisions abstraites, les DEUG sont bien un état d'esprit, une ambiance dans laquelle chacun baigne à loisir, comme dans son élément naturel...

Vielles odeurs! vielles cuisines!

Avant le nouveau c'était la montée des luttes étudiantes, des mouvements de révoltes; aujourd'hui le nouveau c'est l'incroyable régression historique;.. l'étonnante accélération d'une répression sourde et lâche, dans les coulisses et le silence, qui frappe les étudiants et notamment ceux de première année...

Et tous en sont complices; depuis les profs qui acceptent béatement une réforme dont ils tirent finalement d'énormes avantages jusqu'à nous qui acceptons passivement une discipline, un système de sanctions quasi féodaux, et qui apprenons lentement à nous taire... et à regarder en haut, alors que c'est ici et tout de suite que tout devrait se passer.

ALORS QUE FAIRE?

Des difficultés ont déjà dues être surmontées pour écrire ce simple tract. Ce tract qui aussi pauvre soit-il est sans doute une des seules protestation contre les implications concrètes, quotidiennes du DEUG déjà la...

UN GROUPE D'ETUDIANT DE LETTRES..

UNE INSTITUTRICE REMPLAÇANTE RENVOYÉE EN SEINE MARITIME .

" Je vous ai demandé de cesser de fumer et vous avez l'insolence de ne demander pourquoi Je vous interdis formellement de fumer pendant les heures de classe, ce dont, je le sais, vous avez la fâcheuse habitude " .

Une semaine après avoir reçu cette lettre de l'Inspecteur départemental de l'Education Nationale, Mme Marcade, institutrice remplaçante de Pavilly (Seine Maritime) était renvoyée . Selon un responsable syndical du SNI, il ne lui est pas seulement reproché d'avoir fumé pendant une conférence pédagogique - ce dont fait mention la lettre de l'Inspecteur départemental - mais aussi

" son attitude désinvolte et sa tenue (elle porte un pantalon) de vouloir créer une école parallèle (elle applique la méthode Freinet) d'être contestataire et d'avoir de l'intérêt pour le mouvement pour la liberté de l'avortement et de la contraception " .

Le Syndicat des Instituteurs proteste contre ce renvoi " sans indemnités, sans préavis et sans motifs valables " .

Monsieur Rémy, inspecteur d'Académie de Rouen, a précisé hier soir qu'aucune sanction n'avait été prise jusqu'à présent à l'encontre de Mme Marcade qui a été simplement remise, selon lui à sa disposition par l'Inspecteur départemental.

" J'ai rarement vu qu'elqu'un se comporter avec une telle assurance, une telle désinvolture, une telle insolence " , a déclaré M Rémy . On est loin de la simple observation sur "le tabac" a-t-il ajouté en soulignant la totale indiscipline qui régnait dans la classe de Mme Marcade. Celle-ci, avait obtenu son CAP en Maine et Loire, et devait être titularisée au 1 Janvier 74, a perdu tous ses droits en venant en Seine Maritime, pour suivre son mari. (Ouest-France)